

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} AVRIL 2025

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
Elus :	15
En fonction :	14
Présent(s) :	9
Absent(s) :	5
Excusé(s) :	2
Représenté(s) :	1

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Absent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Présent
Fanny ECKERT	Absente
Andrée GOCKER	Absente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Absent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION(S)

Jean Michel HERRSCHER à Alain KLEINDIENST

SECRETAIRE DE SEANCE

Fanny OSTER

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

27 mars 2025

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 3 – Urbanisme
- 4 – Budget Principal – Compte Financier Unique 2024
- 5 – Budget Principal – Affectation du résultat 2024
- 6 – Fiscalité Directe Locale (FDL) – Vote des taux d'imposition 2025
- 7 – Subventions communales allouées aux associations – Dotations 2025
- 8 – Finances- Versement d'une subvention d'exploitation exceptionnelle au budget annexe eau et assainissement
- 9 – Budget Principal – Budget Primitif 2025
- 10 – Budget Eau et Assainissement – Compte Financier Unique 2024
- 11 – Budget Eau et Assainissement – Affectation du résultat 2024
- 12 – Budget Eau et Assainissement – Budget Primitif 2025
- 13 – Approbation de devis
 - Remplacement de la chaudière à la mairie
 - Acquisition d'un véhicule pour le service technique
- 14 – Informations et divers

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Fanny OSTER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Celle-ci constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement démarrer sa réunion pour débattre et voter les points à l'ordre du jour.

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Monsieur le Maire évoque le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 04 Mars 2024. Concernant le point N°3, il informe l'assemblée que les chiffres du bilan 2024 et prévisionnels 2025 ont été revus avec l'ONF et sont ceux indiqués dans le compte-rendu envoyé le 27/03/2025.

Le Conseil Municipal :

ADOPTE le procès-verbal du 4 mars 2025

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3 - Urbanisme

Type	N° de dossier	Nom du Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Date de dépôt
DP	DP 068 209 25 00002	ORSONI Sébastien	5D rue du Buhl	Construction d'une piscine	04/03/2025
DP	DP 068 209 25 00003	Commune de Mittelwihr	14 rue de l'Ecole	Création d'un terrain à bâtrir	06/03/2025
DP	DP 068 209 25 00004	SCHIRR Michaël	3 rue des Amandiers	Rénovation énergétique globale (ouvertures, toiture, isolation extérieure, enduit)	11/03/2025

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

4 - Budget Principal – Compte Financier Unique 2024

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 06 Juillet 2021 approuvant le passage anticipé à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et au Compte Financier Unique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 de la Loi de Finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024.

	Titres émis	Mandats émis	Résultat 2024
Fonctionnement	819 227,66 €	723 237,67 €	95 989,99 €
Investissement	175 732,21 €	500 231,89 €	- 324 499,68 €
TOTAL	994 959,87 €	1 223 469,56 €	- 228 509,69€

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable – le SGC Kaysersberg Vignoble ;

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune de Mittelwihr dont la balance se constitue comme suit :

	Résultat de clôture 2023	Part affecté à l'investissement 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	236 178,34 €	120 000€	95 989,99 €	212 168,33 €
Investissement	392 998,36 €	-	-324 499,68 €	68 498,68 €
TOTAL	629 176,70 €	120 000 €	-228 509,69€	280 667,01 €

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

5. Budget Principal – Affectation du résultat 2024

En application de l'instruction comptable M57 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice 2024 par le budget principal.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	95 989,99 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	116 178,34 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	212 168,33 €
- un déficit d'investissement de	- 324 499,68 €
- un excédent d'investissement reporté de	392 998,36 €
soit un excédent de financement de	68 498,68 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 – Excédent	212 168,33 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	50 000 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) – Excédent	162 168,33 €
Résultat reporté en Investissement (001) – Excédent	68 498,68 €

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

6 - Fiscalité Directe Locale (FDL) – Vote des taux d'imposition 2025

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

CONSIDÉRANT que les bases prévisionnelles pour l'année 2025 sont en hausse et que les taux d'imposition avaient été augmentés en 2022 ;

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire propose de maintenir les taux.

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.18 %
- Taxe d'habitation : 16.19 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

7 - Subventions communales allouées aux associations – Dotations 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler sa participation au fonctionnement des associations. Madame Fanny OSTER fait état des différentes associations et organismes ayant sollicité la Commune pour un soutien financier au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant
Amicale des Donneurs de Sang	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	250 €
APA	80 €
Association des parents d'élèves « Arc-en-ciel »	100 €
Association Prévention Routière	80 €
Cercle Echecs	100 €
Club des Fleurs d'Amandiers	250 €
Colorado Dancers	250 €
Comité de Jumelage Mittelwihr-Cancale	250 €
Croqu'Bouquin	100 €
Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg	102 €
Ecole de Musique Les Ménétriers	150 €
Club de natation (3 élèves)	300 €
FC Intercommunal de Riquewihr	100 €
Groupe Folklorique Les Joyeux Vignerons	500 €
Société de Musique Alsatia	250 €
Subvention exceptionnelle Mayotte	500 €
Autres subventions exceptionnelles	1388 €
Total	5000 €

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2025 au compte 65748 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'autorise à signer tout document y afférent.

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

8 - Finances- Versement d'une subvention d'exploitation exceptionnelle au budget annexe eau et assainissement

Madame Fanny OSTER, Adjoint en charge des finances, explique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les Communes de moins de 3 000 habitants de verser une subvention du budget principal au budget annexe eau et assainissement. Elle rappelle qu'une subvention d'un montant de 67 500 € avait été inscrite au budget principal 2024 pour permettre l'équilibre du budget annexe en 2024. En effet celui-ci avait fait face à un déficit important lié à de nombreuses fuites sur les conduites communales et à des travaux de renouvellement des réseaux.

En 2024, moins de fuites et de travaux ont permis de réduire le déficit. Une subvention exceptionnelle est néanmoins encore nécessaire mais elle est moindre. Aussi, Madame Fanny OSTER propose au Conseil municipal d'inscrire cette année une subvention exceptionnelle de 25 000 € au sein des budgets primitifs 2025 qui seront votés ce jour.

VU l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise les communes de moins de 3 000 habitants à verser des subventions aux services eau et assainissement ;

VU l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir au versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe eau et assainissement,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget principal vers le budget annexe eau et assainissement d'un montant de 25 000€ ;

DIT que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs 2025 :

- En dépense à l'article 657361 ;
- En recette à l'article 747.

Pour :	10	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

9 - Budget Principal – Budget Primitif 2025

Le projet de Budget primitif 2025, sur avis de la Commission de Finances réunie le 13 mars 2025, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	927.351,41 €
Dépenses d'Investissement	1.925.421,63 €
TOTAL DÉPENSES	2.852.773,04€
Recettes de Fonctionnement	927.351,41 €
Recettes d'Investissement	1.925.421,63 €
TOTAL RECETTES	2.852.773,04€

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,

Après avoir entendu les explications de Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et VOTE par chapitre le Budget Primitif 2025 pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec opérations pour la section d'investissement.

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

10 - Budget Eau et Assainissement – Compte Financier Unique 2024

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 06 Juillet 2021 approuvant le passage anticipé à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et au Compte Financier Unique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 de la Loi de Finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024.

	Titres émis	Mandats émis	Résultat 2024
Fonctionnement	304.319,13 €	224.455,88 €	79.863,25 €
Investissement	118.163,87 €	46.634,49 €	71.529,38€
TOTAL	422.483,00 €	271.090,37 €	151.392,63€

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable – le SGC Kaysersberg Vignoble ;

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Eau et Assainissement de la Commune de Mittelwihr dont la balance se constitue comme suit :

	Résultat de clôture 2023	Part affecté à l'investissement 2024	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	62 018,44 €	62 018,44 €	79 863,25 €	79 863,25 €
Investissement	- 109 208,74 €	-	71 529,38 €	- 37 679,36 €
TOTAL	- 47 190,30 €	62 018,44 €	151 392,63 €	42 183,89€

Pour : 8	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
----------	------------	--------------------

11 - Budget Eau et Assainissement – Affectation du résultat 2024

En application de l'instruction comptable M49 relative à la comptabilité des services publics d'eau et d'assainissement des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice 2024 par le Budget Eau et Assainissement.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	79 863,25 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	79 863,25 €
- un excédent d'investissement de	71 529,38 €
- un déficit d'investissement reporté de	- 109 208,74 €
soit un déficit de financement de	- 37 679,36 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 – Excédent	79 863,25 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	70 000,00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	9863,25 €
Résultat reporté en Investissement (001) – Déficit	- 37 679,36 €

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025

12 - Budget Eau et Assainissement – Budget Primitif 2025

Le projet de Budget primitif 2025, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	241 906,25 €
Dépenses d'Investissement	180 649,69 €
TOTAL DÉPENSES	422 555,94 €
Recettes de Fonctionnement	241 906,25 €
Recettes d'Investissement	180 649,69 €
TOTAL RECETTES	422 555,94 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,
Après avoir entendu les explications de Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE et **VOTE** par chapitre le Budget Primitif 2025 du Service Eau et Assainissement.

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

13 – Approbation de devis

13.1 Remplacement de la chaudière à la mairie

Le maire rappelle la vétusté de la chaudière actuelle de la mairie. Il propose de la remplacer par un équipement gaz au sol à condensation. Les travaux à mener consisteront en la dépose de l'ancienne chaudière, l'installation d'une nouvelle chaudière à condensation, la pose d'équipement de sécurité, le raccordement à l'évacuation de fumée ainsi que le raccordement hydraulique. Enfin de nouveaux robinets thermostatiques seront installés.

Différents devis ont été réceptionnés en mairie des entreprises EDGAR STEINLE, STIHLÉ et LABEAUNE. Le maire présente ces devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de l'entreprise EDGAR STEINLE pour le remplacement de la chaudière de la mairie pour un montant HT de 28010,40€ soit 33612,48€ TTC.

APPROUVE le devis de l'entreprise EDGAR STEINLE pour le remplacement des robinets thermostatiques pour un montant HT de 3114,35€, soit 3737,22€ TTC.

CONFIE au maire la charge de signer et notifier les devis correspondants.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2025 à l'opération 202502.

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 1^{ER} AVRIL 2025**13.2 Acquisition d'un véhicule pour le service technique**

Le Maire explique que le véhicule utilitaire de la commune devient obsolète et a fait l'objet de nombreuses réparations la dernière année. Il fait part de la proposition du garage WURTZ à Mittelwihr pour l'achat d'un RENAULT KANGOO au prix HT de 10 546,30€, soit au prix de 12586€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE l'acquisition d'un véhicule RENAULT KANGOO au prix HT de 10 546,30€, soit au prix de 12586€ TTC auprès du garage WURTZ à Mittelwihr,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,
DIT que la dépense est inscrite au BP 2025 à l'opération 202504.

Pour : 8	Contre : 1	Abstentions(s) : 1
----------	------------	--------------------

14 - Informations et divers**14.1 Travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la Rue du Buhl**

L'analyse des offres a été faite par la Colmarienne des Eaux en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux. 4 offres ont été réceptionnées des entreprises TORREGROSSA, TP SCHMITT, ARKEDIA et EUROVIA. Le maire présente ces offres.

14.2 Fermage- Conclusion d'un bail rural avec Pierrick GREINER

- Résiliation de Denis FEUERBACH – Parcelle S09 N°95 au lieu-dit Kibrig
- Reprise par Pierrick GREINER

Ouverture de séance à 19h⁰⁰
 Levée de séance à 20h45

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
 Alain KLEINDIENST



REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-068-216802090-20250401-PV_CM_20250